

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 25 février 2020 à 20 h 00

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 25 février 2020 à 20 h 00 selon convocation en date du 20 février 2020 sous la présidence du Maire, Madame DEVERINES Mariane, le secrétaire de séance étant Amanda CHANTON.

PRESENTS : DEVERINES Mariane, DUBRAC Pascal, CHANTON Amanda, POUJAUD Brigitte, DRIEUX Jean-Pierre, CUTARD Fabienne, DESMAISON Marguerite, GRANDJEAN Lilian, VINCENT Hélène, TRIFFAUT Catherine, DUPUIS Sandra, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc.

ABSENTS (*excusés*) : TRIFFAUT Catherine absente jusqu'à 20 h 15.

FINANCES :

Demande de subvention pour l'entretien de l'alarme de l'église : Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le plan de financement (subvention de l'état 50 % de 2 099, 70 € HT + Fonds libres de la commune de 1 469, 79 €) et a décidé à l'unanimité de solliciter l'aide financière du ministère de la culture et de la communication à hauteur de 50 % du montant hors taxes de l'opération, soit 1 049, 85 €.

Achat de cartes « Cadostore » au profit des agents de la collectivité : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer à chaque agent de la collectivité des cartes « Cadostore » d'une valeur de 150 €/agent avant le départ en grandes vacances.

Bail du multiple rural : révision du loyer : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'augmentation du loyer du multiple rural commercial à la fin de la période triennale soit au 1^{er} avril 2020 en appliquant l'indice des loyers commerciaux soit : $115,60 / 108,56 = 1,065$
D'où un loyer au 1^{er} avril 2020 de $4\,818,54 \text{ €/an} \times 1,065 = 5\,131,75 \text{ €/an}$ soit $1\,282,94 \text{ €/trimestre}$.

Remplacement d'une serrure antipanique de portes aluminium à la salle des fêtes : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de faire remplacer la serrure antipanique de la porte de la salle des fêtes pour un montant de 332, 60 € soit 339, 12 € TTC, la facture sera mandatée en section d'investissement à l'article 21318, Prog. P0042.

Subventions pour séjours éducatifs : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'octroyer une aide de 58€/enfant et par séjour éducatif.

Subvention aide pour séjours des enfants en centre de vacances : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'octroyer une aide de 6 €/jour/enfant de la commune pour séjour en centre de vacances sans excéder 21 jours/an.

Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes de la commune : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion et comptes administratifs 2019.

Affectation du résultat 2019 des budgets principal et annexes de la commune : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver les affectations du résultat 2019 présentées.

AFFAIRES GENERALES :

Convention de fourrière : enlèvement et garde des animaux – année 2020 : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de renouveler pour 2020 la convention avec la fourrière pour un prix de 0, 63 € / habitant.

Autorisations spéciales d'absence pour évènements familiaux accordées aux agents de la collectivité :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accorder des autorisations spéciales d'absence pour évènements familiaux soit

OBJET	Nombre de jours accordés
Mariage ou conclusion d'un PACS pour l'agent	5 jours ouvrables consécutifs
Mariage d'un enfant	2 jours ouvrables consécutifs
Mariage d'un petit-enfant	1 jour ouvrable
Décès des pères, mères, beau-père, belle-mère, conjoint ou personne avec laquelle l'agent vivait en couple	3 jours ouvrables consécutifs
Décès d'un enfant	12 jours ouvrables fractionnables
Décès d'un petit-enfant	1 jour ouvrable
Naissance ou adoption	3 jours ouvrables consécutifs

Résultat de l'appel d'offres pour le projet boulangerie/pâtisserie/snacking pour le lot n° 10 – équipements techniques : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de la SARL CELIKSAN de Feytiat pour un montant de 66 000 € HT soit 79 200 € TTC.

Avenant au marché de travaux « aménagement de sécurité des entrées de bourg » : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver l'avenant concernant la pose de nouvelles canalisations non prévues au marché de travaux qui fera passer le montant du marché de 81 564 € HT à 86 510 € HT et d'autoriser le maire à le signer.

Remplacement de 4 radiateurs au restaurant scolaire : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à mandater la facture de 4 027, 20 € TTC en section d'investissement à l'article 21312, Prog. P0042 correspondant au remplacement de 4 radiateurs au restaurant scolaire.

A Arnac-la-Poste,

Le 3 mars 2020.

Le Maire,

Mariane DEVERINES